



MARSEILLE, le 23 juin 2020

GRUPE **vyv**

N° INSEE : 2 58 05 75 113 013

Numéro MGEN : 0101220783

Référence : 013 - 0000AD1000

Dossier suivi par : Elodie TOSCANO

☎ 3676

(coût d'appel local depuis un poste fixe)

Numéro de la simulation : 0024690751

Praticien : ESKENAZI ROBERT

482160 002416 000947 01/01 01/02

MGEN

65 AVENUE JULES CANTINI

13411 MARSEILLE CEDEX 20

tem'post G4 57 LORRAINE PIC 24.06.20 CI 2525

MME VILLA CATHERINE

209 CHE DE L ARGILE

13360 ROQUEVAIRE

Objet : Réponse à votre devis dentaire

Chère Adhrente,

Suite à la réception de votre devis dentaire, vous trouverez ci-après une simulation des différents remboursements de la Sécurité sociale et complémentaires MGEN Référence, ainsi que le montant restant à votre charge.

Nous vous informons que les prothèses dentaires décrites dans le panier « Actes sans reste à charge » de la partie Alternative thérapeutique seront intégralement prises en charge par votre Mutuelle après intervention du régime obligatoire.

Montant total du devis	2585,00 €
Montant du remboursement de la Sécurité sociale (*)	396,90 €
Montant du remboursement complémentaire MGEN	930,85 €
Montant restant à votre charge	1257,25 €

(*) Montant indiqué à titre indicatif remboursé par le Régime général d'Assurance maladie obligatoire.

En cas d'application du tiers payant par votre praticien, et sous réserve de vérification de vos droits par celui-ci (carte vitale et/ou carte d'adhérent), MGEN lui garantit le versement des montants indiqués ci-dessus.

Vous trouverez au verso, le détail des remboursements.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous adressons, chère Adhrente, nos meilleures salutations.

Le responsable du centre de gestion

A compter de la date d'édition de ce document, les montants indiqués sont valables pour une durée de trois mois sous réserve :

- du maintien du montant de remboursement de la Sécurité sociale indiqués ci-dessus
- que le bénéficiaire conserve à la date des soins les mêmes droits au remboursement que ceux existant à la date d'édition de ce document
- que le bénéficiaire, le cas échéant, n'ait pas atteint, à la date des soins la limite de prise en charge prévue par le règlement mutualiste.

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n° 775 685 389, MGEN Vie n° 441 922 002, MGEN FILIA n° 440 383 588 mutuelles soumises au livre II du code de la Mutualité, MGEN Action sanitaire et sociale n° 441 921 913, MGEN Centres de Santé n° 477 901 714 mutuelles soumises au livre III du code de la Mutualité.
Siège social : 3 square Max Hymans - 75746 Paris cedex 15.

Vous disposez de droits sur les données vous concernant que vous pouvez exercer par courrier postal en fournissant une copie d'un justificatif de votre identité, à l'adresse suivante :
MGEN - Centre de gestion de la Vénère - Protection des Données - CS 10601 La Vénère 6 bis avenue Joseph Rollo - 78321 Le Mesnil Saint Denis Cedex
Le DPO peut être contacté à l'adresse suivante : MGEN - Data Protection Officer - 3 square Max Hymans 75746 PARIS Cedex 15
Ces demandes peuvent être faites par formulaire à la page : <https://www.mgen.fr/mes-donnees>



VOS REMBOURSEMENTS DETAILLES

Soins bénéficiant des garanties statutaires

Libellé	Quantité	Numéro de dent	Montant des honoraires	Montant du remboursement Sécurité sociale (*)	Montant du remboursement complémentaire MGEN (**)	Montant de votre reste à charge
Bridge 1 pilier esthétique + inter esthétique + 1 pilier métal	1	25 26 27	1 635,00 €	195,65 €	643,35 €	796,00 €
Pilier esthétique supplémentaire pour bridge	1	24	600,00 €	75,25 €	107,50 €	417,25 €
Inlay core	1	24	175,00 €	63,00 €	90,00 €	22,00 €
Inlay core	1	27	175,00 €	63,00 €	90,00 €	22,00 €

(*) Montant Indiqué à titre indicatif remboursé par le Régime général d'Assurance maladie obligatoire.

(**) Conformément au Règlement Mutualiste, la participation de la Mutuelle est limitée à :

- 2 implants et 2 couronnes sur Implant, tous les 2 ans pour la formule Référence.
- 3 implants et 3 couronnes sur Implant, tous les 2 ans pour la formule Intégrale.

Au-delà de cette limite, seules les couronnes sur implant sont remboursées à hauteur de 80% de la base de remboursement de la Sécurité sociale.